

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

SEANCE DU 15 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le 15 mars à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUEYROU Jean-Marie.

Présents : Mr QUEYROU Jean-Marie, Maire ; Mr RODRIGUES Antonio, 1^{er} adjoint ; Mme LEBLANC-COUDOIN Valérie, 2^{ème} adjointe ; Mr HORIOT Thierry, 3^{ème} adjoint.

CALAVIA R. ; CHALIFOUR S. ; CONTAT C. ; EYSSARTIER E. ; GÉRARD J. ; MICHEL E. ; MICHEL S. ; RENARD J.

Absent non excusé : Michel MASSÉNAT

A été nommée secrétaire : Valérie LEBLANC-COUDOIN

N°2018-05 :

Objet de la délibération : Demande subvention voyage scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention de Madame La Provisseure de la cité scolaire Giraut de Borneil pour :

- Tessa BAUDRY : voyage à « La Plagne »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 35 €.

Cette subvention sera versée à la famille sur présentation d'un certificat administratif.

N°2018-06 :

Objet de la délibération : Rapport de la CLECT du 30 janvier 2018

Vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 30 janvier 2018 et l'approbation à l'unanimité du rapport d'évaluation ;

Vu la délibération DC003-2018 de la CCPL en date du 1^{er} février 2018 approuvant le rapport de la CLECT et les attributions de compensation en découlant ;

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT a été instituée par délibération de l'EPCI en date du 18 janvier 2017. Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, cette instance est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

Il expose qu'une proposition d'adhésion groupée au Service Energies du SDE24 a été faite. L'EPCI se substituant à ses communes membres pour l'adhésion, il s'agit d'un transfert de charges. La CLECT l'a évalué et a adopté les modalités de transfert à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le rapport d'évaluation de la CLECT du 30 janvier 2018
- prend acte du calcul des attributions de compensation découlant de ce rapport

N°2018-07 :

Objet de la délibération : Convention d'attribution d'un fonds de concours pour travaux d'aménagement des espaces destinés à accueillir les conteneurs semi-enterrés avec la CCILAP

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est prévu d'aménager 1 site de 3 conteneurs semi-enterrés à Saint-Martial-Laborie.

L'estimatif des travaux pour cet aménagement est de 3 590 € HT soit 4 308 € TTC.

La CCILAP peut intervenir par l'attribution d'un fonds de concours dans ce projet à hauteur de 1 500 € pour ce site.

Le plan de financement sera le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Pose de 3 conteneurs	3 590 €	Commune	2 219,10 €
		CCILAP	1 500,00 €
TOTAL HT	3 590 €	FCTVA	588,90 €
TOTAL TTC	4 308 €	TOTAL TTC	4 308,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de solliciter un fonds de concours d'un montant de 1 500 € pour l'aménagement d'un espace destiné à accueillir les conteneurs semi-enterrés à la CCILAP,

- autorise et charge Monsieur Le Maire à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours.

N°2018-08 :

Objet de la délibération : Projet d'aménagement du bourg de Cherveix

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commune avait demandé une étude de réfection des routes intercommunales à la CCILAP et notamment dans le bourg de Cherveix.

Après visite sur place, la CCILAP propose un aménagement de l'espace global plutôt qu'une réfection simple.

La proposition consiste à aménager dans le bourg de Cherveix :

- Place Jean Lacoste
- Rue de l'église de Cherveix
- Rue du presbytère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, que le projet soit inscrit dans les demandes de voirie et étudié lors des prochaines commissions voirie de la CCILAP.

N°2018-09 :

Objet de la délibération : Demande subvention « La puce à l'oreille » d'Isle Loue Auvézère en Périgord

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention en date du 24 janvier 2018 de l'école de musique associative « La puce à l'oreille » dont le siège est à la mairie de Lanouaille.

Une élève domiciliée sur la commune bénéficie des cours de musique de cette école. Celle-ci demande donc que la commune participe à hauteur de 100 € par élève afin que son activité perdure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 100 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme
En mairie le 20 mars 2018

Le maire
Jean-Marie QUEYROU